II

UN EXEMPLE DE RÉPARTITION SÉMANTIQUE : LES MOTS QUI SE RAPPORTENT A LA MAISON

La langue de Plaute répartit systématiquement les valeurs de *domus* et de *aedēs*, *-ium*. Le premier est un terme pour ainsi dire abstrait; il désigne la maison en tant que possession du *dominus*, et ne se trouve pour ainsi dire qu'aux cas à valeur locale : locatif *domī*, accusatif *domum* (répondant à la question *quō*), ablatif *domō*. *Domus* se définit par les mots qui lui sont opposés : *forīs*, *forās* ou les locatifs : *duellī* (*bellī*), *mīlitiaeque*. Il peut avoir aussi le sens de « gens habitant la maison et vivant autour du *dominus* »; ainsi dans la phrase de Cicéron *domus nostra te salutat*. Quand Plaute veut insister sur l'aspect matériel de la maison, il recourt à *aedēs*, qui du reste peut se joindre à *domus* : ainsi dans Cas. 662, *insectatur omnis domi per aedes*; Mil. 121 *in aedes me ad se deduxit domum*. Ces valeurs différentes apparaissent dans les composés et les dérivés : de *domus* sont issus *dominus* « maître de maison » (et non « habitant » ou « constructeur de maison »), *domicilium*, terme de droit désignant le fait d'être domicilié quelque part. Au contraire, la valeur concrète des dérivés de *aedēs* est frappante : *aedilis* « magistrat chargé de la surveillance des bâtiments »; *aedificō* « je bâtis » (il n'existe pas de **domificō*). Sans doute, à l'époque classique, trouve-t-on des confusions entre *aedēs* et *domus*; mais elles sont rares, et souvent elles apparaissent déterminées par des raisons particulières. Cette valeur spéciale de *domus* explique que le mot soit peu représenté dans les langues romanes; *aedēs* ne l'est pas non plus sans doute, mais ce sont d'autres termes concrets qui ont pris sa place : *casa*, *mānsiō*, *hospitāle*.

Une distinction de même nature peut se faire pour les différents noms de la porte : *forēs*, *ostium*, *iānua*, *porta*. Chez Plaute, les trois premiers mots semblent indifféremment employés; seul *porta* a le sens spécial de « porte de ville ». Mais à *forēs* s'apparentent les adverbes *forīs*, *forās* « dehors », et le mot semble moins désigner la porte en tant qu'objet matériel que comme délimitant ce qui est le domaine du *dominus*, la *domus*, par opposition à ce qui se trouve en dehors d'elle. Aussi n'y a-t-il pas de dérivé de *forēs* pour désigner le « portier » : celui-ci se dit non pas **foritor* mais *iānitor* ou *ostiārius*. Enfin à basse époque on voit apparaître *portārius* (Vulg.), créé sur *porta* qui a perdu son sens de « porte de ville » (anciennement « passage pratiqué dans le mur du rempart », cf. *portus*) pour prendre le sens général de « porte ». Ces dis-

tinctions se retrouvent dans les langues romanes : *forēs* « porte » n'y est pas représenté, mais les adverbes *forīs, forās* le sont abondamment, soit sous leur forme simple, soit renforcés de préfixes (type *deforīs*, fr. « dehors », etc.). Les autres mots ont survécu avec des fortunes diverses : *ianua* (*ienua*) ne survit que faiblement; *ostium* (*ustium*), *ostiolum* (*us-*), *ostiārius* sont un peu plus répandus; mais le triomphateur est celui qui a pris le dernier le sens général de *porte*, et qui du reste a la forme phonétique la plus résistante, *porta*, qui, avec son dérivé récent *portārius*, couvre tout le domaine roman, depuis le roumain *portar* jusqu'au portugais *porteiro*.

A. ERNOUT.

III

A PROPOS DE L'ACCENT LATIN : DEUX TÉMOIGNAGES A RÉVISER

Quintilien écrit (*Inst. orat.*, XI, 3, 33) : « dilucida erit pronuntiatio ... si uerba tota exegerit (orator), quorum pars deuorari pars destitui solet, plerisque extremas syllabas non perferentibus, dum priorum sono indulgent ».

Cette observation a été interprétée en deux sens différents. D'abord en faveur d'un accent d'intensité qui se serait substitué dès le 1er siècle à l'accent de hauteur. Dans son récent ouvrage : *A chronology of vulgar latin* (Halle, 1929), M. H. F. Muller écrit en effet (p. 124 et 125) : « The main factor in the evolution of latin was the constantly increasing force of the stress...; this increase of the stress was already noticed by grammarians as early as the time of Domitian », et il cite à l'appui de cette assertion précisément le passage ci-dessus de Quintilien. Donc, selon lui, dans ce passage, par « extremas syllabas » il faudrait entendre les syllabes posttoniques, et par « priorum » la (?) syllabe accentuée.

Le même texte a été invoqué en faveur d'un accent d'intensité initial ou du moins en faveur d'une qualité « dominante » de l'initiale; c'est l'interprétation de M. A. Juret dans son dernier ouvrage sur la *Phonétique latine* (Publ. de la Fac. des lettres de Strasbourg, 1929, p. 46) : « En général, dans un polysyllabe, les syllabes, sauf celle qui est dominante, sont prononcées plus vite que dans les monosyllabes. En latin, la syllabe dominante à cet égard est non la tonique, comme en roman, mais l'initiale... Quintilien se plaint de l'habitude... de prononcer de